

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 oct. 2015

**Date d'édition:** 2 oct. 2015

**Version:** 3.0

Page 1/10



## Pyrogel Gel combustible

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

Pyrogel Gel combustible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

Gel combustible pour le chauffage et maintien au chaud dans les conteneurs appropriés et convenables.  
Allume-barbecue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):**

**Panodis GmbH**

Rotmurgstrasse 33

72270 Baiersbronn

GERMANY

**Téléphone:** +49 (0) 74 49 - 91 31 10

**Telefax:** +49 (0) 74 49 - 91 31 20

**E-mail:** info@panodis.eu

**Site web:** www.panodis.eu

**E-mail (personne compétente):** info@panodis.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 551 19240

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	Méthode de calcul.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques:**



**GHS02**

Flamme

**Mention d'avertissement:** Danger

consignes en cas de risques physiques	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 oct. 2015

Date d'édition: 2 oct. 2015

Version: 3.0

Page 2/10



## Pyrogel Gel combustible

### Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Conseils de prudence Réaction

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Conseils de prudence Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
-----------	---

### Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

### Indications diverses:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.3. Autres dangers

#### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux.

#### Autres effets nocifs:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43	<b>Ethanol</b> Flam. Liq. 2 <b>Danger</b> H225	60 - 90 Pds %
n°CAS: 3734-33-6 N°CE: 223-095-2	<b>Denatonium benzoate</b> STOT SE 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2 <b>Attention</b> H302-H315-H319-H335	< 1 Pds %
n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	<b>Methyl ethyl ketone (MEK)</b> STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2 <b>Danger</b> H225-H319-H336-EUH066	< 1 Pds %
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	<b>Propan-2-ol</b> STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2 <b>Danger</b> H225-H319-H336	< 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). éloigner la victime de la zone dangereuse. enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 oct. 2015

**Date d'édition:** 2 oct. 2015

**Version:** 3.0

Page 3/10



## Pyrogel Gel combustible

### En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver immédiatement avec: Eau et savon.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

### Après contact avec les yeux:

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

État semi-conscient, Vertiges.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié:

Jet d'eau pulvérisée, Mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Sable, Couverture pour éteindre le feu

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Veiller au retour de flamme.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

##### Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Evacuer les personnes en lieu sûr. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Équipes d'intervention

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Evacuation: voir paragraphe 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 oct. 2015

**Date d'édition:** 2 oct. 2015

**Version:** 3.0

Page 4/10



## Pyrogel Gel combustible

### Pour le nettoyage:

Nettoyer le sol et les objets souillés avec: Eau

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7.

Protection individuelle: voir paragraphe 8.

Evacuation: voir paragraphe 13.

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

##### Mesures de protection incendie:

Facilement inflammable: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter une introduction dans l'environnement.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Matériau, résistant aux solvants. Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Classe de stockage: 3 - Matières liquides inflammables

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Pâte combustible pour le chauffage et maintien au chaud dans les conteneurs appropriés et convenables. Allume-barbecue. Observer le mode d'emploi.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 oct. 2015

Date d'édition: 2 oct. 2015

Version: 3.0

Page 5/10



## Pyrogel Gel combustible

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Ethanol n°CAS: 64-17-5	① 500 ppm (960 mg/m <sup>3</sup> ) ② 1 000 ppm (1 920 mg/m <sup>3</sup> )
CH	Methyl ethyl ketone (MEK) n°CAS: 78-93-3	① 200 ppm (590 mg/m <sup>3</sup> ) ② 200 ppm (590 mg/m <sup>3</sup> )
IOELV (EU)	Methyl ethyl ketone (MEK) n°CAS: 78-93-3	① 200 ppm (600 mg/m <sup>3</sup> ) ② 300 ppm (900 mg/m <sup>3</sup> )
CH	Propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	① 200 ppm (500 mg/m <sup>3</sup> )
CH	Propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	② 400 ppm (1 000 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ max. 4x15 min./Schicht

##### 8.1.2. valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	Methyl ethyl ketone (MEK) n°CAS: 78-93-3	5 mg/L	① 2-Butanon ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	Propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	25 mg/L	① Aceton ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	Propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	25 mg/L	① Aceton ② Blut ③ Expositionsende bzw. Schichtende

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Ethanol n°CAS: 64-17-5	1 900 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (local)
Ethanol n°CAS: 64-17-5	950 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (local)
Ethanol n°CAS: 64-17-5	600 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Ethanol n°CAS: 64-17-5	106 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Ethanol n°CAS: 64-17-5	1 161 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution: 2 oct. 2015

Date d'édition: 2 oct. 2015

Version: 3.0

Page 6/10

## Pyrogel Gel combustible

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Ethanol n°CAS: 64-17-5	412 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
Ethanol n°CAS: 64-17-5	31 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme par voie orale (répété)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Ethanol n°CAS: 64-17-5	0,96 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
Ethanol n°CAS: 64-17-5	0,79 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
Ethanol n°CAS: 64-17-5	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Ethanol n°CAS: 64-17-5	287,7 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Ventilation technique du poste de travail

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Recommandation: Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166).

##### Protection de la peau:

Recommandation / Remplir et transvaser: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374).

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,5$  mm

Temps de pénétration (durée maximale de port):  $\geq 480$  min

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Recommandation: constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

##### Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

##### Autres mesures de protection:

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible

### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État: liquide - visqueux (Gel/Pâte)

Couleur: non déterminé

Odeur: comme Alcool

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 oct. 2015

**Date d'édition:** 2 oct. 2015

**Version:** 3.0



Page 7/10

## Pyrogel Gel combustible

### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	7 - 8	20 °C		
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 77 - 79 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	≈ 17 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	3,3 - 18 Vol-%			
Pression de la vapeur	< 15 kPa	25 °C		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	≥ 1 500 mPa*s	20 °C		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Vive réaction avec: Agent oxydant, fortes

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
64-17-5	Ethanol	<b>DL50 par voie orale:</b> 2 000 mg/kg (Ratte) <b>DL50 dermique:</b> 2 000 mg/kg (Kaninchen) <b>CL50 par inhalation:</b> 20 mg/l 4 h (Maus)

### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 oct. 2015

**Date d'édition:** 2 oct. 2015

**Version:** 3.0

Page 8/10



## Pyrogel Gel combustible

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Endommagement/irritation des yeux:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Peut provoquer une irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Informations complémentaires:**

Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aquatique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Autres informations écotoxicologiques:**

Aucune donnée disponible

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradation:**

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Accumulation / Évaluation:**

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### **12.6. Autres effets nocifs**

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Solutions pour traitement des déchets**

##### **Élimination appropriée / Produit:**

Pour le recyclage, consulter le fabricant. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### **Élimination appropriée / Emballage:**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

##### **Autres recommandations de traitement des déchets:**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

### **13.2. Informations complémentaires**

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 oct. 2015

Date d'édition: 2 oct. 2015





Version: 3.0

Page 9/10



## Pyrogel Gel combustible

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICA O-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. N° UN</b>			
1993	1993	1993	1993
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Matières liquides inflammables, n.s.a (Ethanol)	Matières liquides inflammables, n.s.a (Ethanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 3	 3	 3	 3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Réglementations particulières:</b> 274, 601 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5 L <b>Danger n° (code Kemler):</b> <b>Code de classification:</b> F <b>code de restriction en tunnel:</b> E <b>Remarque:</b> classification conformément à ADR 2.2.3.1.4	<b>Réglementations particulières:</b> non déterminé <b>Quantité limitée (LQ):</b> non déterminé <b>Code de classification:</b> F <b>Remarque:</b> -	<b>Réglementations particulières:</b> non déterminé <b>Quantité limitée (LQ):</b> non déterminé <b>Numéro EmS:</b> F-E; S-E <b>Remarque:</b> -	<b>Réglementations particulières:</b> non déterminé <b>Quantité limitée (LQ):</b> non déterminé <b>Remarque:</b> -

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

#### Informations complémentaires:

De petites quantités: Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID. Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 oct. 2015

**Date d'édition:** 2 oct. 2015

**Version:** 3.0

Page 10/10



## Pyrogel Gel combustible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Changements avec la version 2.0:

Section 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Section 2.2. Éléments d'étiquetage

Section 2.3. Autres dangers

Section 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Changements avec la version 3.0:

Section 1.1. Nom commercial du produit/désignation

Section 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Section 12.4. Mobilité dans le sol

Section 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Section 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Section 14.7. Informations complémentaires

Section 16.7. Indications diverses

### 16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	Méthode de calcul.

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.